



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010**

L'an deux mille dix, le vingt cinq février à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le dix huit février deux mille dix, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### **PRESENTS :**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoint,  
Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Nicolas ROMAN, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Joël BONARIC, Didier CARAYON, Anne-Marie TURIN, Sylvie DAMAS Conseillers Municipaux

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Françoise FORMENT qui donne pouvoir à Didier CARAYON  
Magali ROBERT qui donne pouvoir à Joël BONARIC  
Eric BARTEAU qui donne pouvoir à Sylvie DAMAS

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Virginie VILLARD

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé d'ajouter dossier supplémentaire pour ajuster les modalités d'application des tarifs du Centre municipal d'animation.

Joël BONARIC indique qu'il est d'accord sur le principe d'ajouter un dossier, mais que cela vient fragiliser la sécurité juridique de la délibération parce que cela est contraire à la jurisprudence.

Monsieur le Maire indique que le fait de rajouter un dossier à l'ordre du jour ne le fragilise que si Monsieur BONARIC pense qu'il va attaquer la délibération. Il ajoute que cela s'est toujours fait dans le mandat précédent, mais qu'auparavant personne ne s'opposait au fait de rajouter un dossier qui permettait d'offrir un service de manière plus rapide aux habitants.

Monsieur soumet au vote la proposition d'ajouter le dossier supplémentaire.

Le conseil municipal adopte à la majorité l'ajout du dossier.

### **POUR : 22**

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU s'abstiennent.

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire fait part des documents d'information d'actualité déposés à sa demande par les services devant chaque conseiller. Il s'agit d'éléments relatifs aux rapports financiers des communes avec la CCPRO, par commune, sur le domaine de compétence de la voirie, le plus coûteux en termes de dépenses pour la CCPRO. Le conseil de communauté de la CCPRO qui a lieu après le conseil municipal porte notamment sur les questions financières arbitrées dans l'ancien mandat et sur lesquelles Monsieur le Maire souhaite revenir dans l'intérêt des Bédarridais, les chiffres démontant que les rapports entre les communes sont inéquitables et que Bédarrides est perdante. Or, face à ces demandes légitimes, les élus de la CCPRO opposent que les élus de l'époque validaient les décisions financières qui étaient prises et ne s'y opposaient pas. Recherche faite dans les archives, les procès-verbaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges sont portés à la connaissance du Conseil. Il apparaît bien que la commune était représentée par Françoise FORMENT qui ne s'opposait pas en effet aux décisions proposées. Monsieur le Maire regrette son absence à la présente réunion du conseil municipal et annonce que le conseil l'interrogera pour lui demander des explications à ce sujet lors de sa prochaine venue.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 28 janvier 2010.

Joël BONARIC indique que les comptes-rendus sont orientés, les remarques du Maire sont reformulées et étoffées.

Monsieur le Maire dit que c'est faux et demande à Monsieur BONARIC de préciser les points qu'il considère comme modifiés.

Joël BONARIC précise que les interventions des membres de l'opposition sont tronquées.

Monsieur le Maire lui demande s'il a des exemples concrets.

Joël BONARIC indique qu'il a notamment fait une remarque sur la possibilité d'avoir un DGS dans la commune et qu'il ne retrouve pas ce terme dans le compte-rendu.

Monsieur le Maire lui demande de formuler la phrase qu'il souhaite voir apparaître au compte-rendu.

Joël BONARIC souhaite que soit rajouté que les termes juridiques ne permettent pas d'avoir un DGA dans notre commune.

Monsieur le Maire interroge le Conseil sur le fait de savoir si Monsieur BONARIC a bien tenu ces propos dans la formulation qu'il prétend et soumet au vote du Conseil la proposition d'ajouter la phrase donnée par Joël BONARIC.

La proposition est rejetée à la majorité.

POUR : 4

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent pour.

CONTRE : 21

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent contre.

ABSTENTION : 3

Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Anne-Marie TURIN s'abstiennent.

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2010.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

POUR : 21

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 5

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN votent contre.

ABSTENTION : 2

Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT s'abstient.

Arrivée de Nicolas ROMAN.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Monsieur le Premier Adjoint rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil municipal sur le compte administratif, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Il présente à l'Assemblée le compte administratif 2009 de la commune et invite les Conseillers municipaux à en débattre. Il demande de prendre acte de la présentation faite du compte administratif 2009.

### Dépenses de fonctionnement

	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Crédits annulés
Total des dépenses de gestion courante	4 463 974,90€	3 916 575,86€	20 804,52€	526 594,52€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 536 603,90€	3 988 770,70€	20 804,52€	526 977,06€
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	129 149,57€	130 664,57€		-1 515,00€
<b>TOTAL</b>	<b>4 665 753,47€</b>	<b>4 119 435,27€</b>	<b>20 804,52€</b>	<b>525 462,06€</b>

### Recettes de fonctionnement

	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
Total des recettes de gestion courante	3 672 416,97€	3 932 571,42€	- 260 154,45€
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 678 916,97€	3 980 356,91€	- 301 439,94€
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	168 179,58€	168 191,22€	- 11,64€
<b>TOTAL</b>	<b>3 874 096,55€</b>	<b>4 148 548,13€</b>	<b>- 301 451,58€</b>

### Dépenses d'investissement

	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
Total des dépenses d'équipements	1 743 472,45€	1 455 843,56€	192 239,34€	95 389,55€
Total des dépenses réelles d'équipement	1 785 954,97€	1 489 305,28€	192 239,34€	105 389,55€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	170 112,17€	170 123,81€		- 11,64€
<b>TOTAL</b>	<b>1 956 067,14€</b>	<b>1 659 429,09€</b>	<b>192 239,34€</b>	<b>104 398,71€</b>

### Recettes d'investissement

	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
Total des recettes d'équipement	1 236 200,00€	909 525,80€	350 510,00€	- 23 835,80€
Total des recettes réelles d'investissement	1392 123,79€	1 061 434,40€	350 510,00€	- 21 820,61€
Total des recettes d'ordre d'investissement	131 082,16€	132 597,16€		-1 515,00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 523 205,95€</b>	<b>1 194 031,56€</b>	<b>350 510,00€</b>	<b>- 23 335,61€</b>

Considérant que Monsieur Joël SERAFINI, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2009, les finances de la Commune en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles.

Il est proposé au Conseil de,

- **DIRE** avoir pris connaissance des dépenses et recettes de l'année 2009
- **PRENDRE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2009 soumis à son examen, document joint en annexe
- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits annulés.

Joël BONARIC fait remarquer que le montant des dépenses d'investissement indiqué au compte administratif est différent de celui du compte de gestion.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur informatique, ces documents étant édités par un logiciel de gestion financière et n'étant pas établi à la main, et demande une explication au directeur général des services.

Romain HARDY indique qu'il s'agit bien d'un problème lié au logiciel qui n'a pas pris en compte une régulation et que cette donnée a été vue avec la Trésorerie. Il convient de lire le montant indiqué au compte de gestion.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal conformément à la loi.

Le dossier n'appelant pas de questions, Monsieur le Premier adjoint procède au vote.

Adopté à la majorité.

POUR : 21

Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN s'abstiennent.

## 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Rapporteur : Jean-Louis MAZZIA

Entrée de Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte de gestion établi par Madame Jocelyne PLETZ est soumis au vote de l'assemblée.

Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2009.

Il est proposé au Conseil de,

- **PRENDRE ACTE** de la présentation faite du compte de gestion 2009
- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

- **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits annulés

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal conformément à la loi.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Premier adjoint procède au vote.

Adopté à la majorité.

POUR : 21

Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN s'abstiennent.

Entrée de Monsieur le Maire.

### 3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, de procéder à l'affectation des résultats de 2009, issus de ce compte administratif pour le budget principal.

Les résultats de l'exercice 2009 de la commune par section sont les suivants (montant en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<i>Résultats reportés</i>		818 656,92		432 861,19		1 251 518,11
<i>Opérations de l'exercice</i>	4 140 239,79	4 148 548,13	1 659 429,09	1 194 031,56		- 457 089,19
<b>TOTAUX</b>	<b>4 140 239,79</b>	<b>4 967 205,05</b>	<b>1 659 429,09</b>	<b>1 626 892,75</b>		<b>794 428,92</b>
<i>Résultat de clôture</i>		826 965,26		- 32 536,34		794 728,92
<i>Restes à réaliser</i>			192 239,34	350 510,00		158 270,66
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>4 140 239,79</b>	<b>4 967 205,05</b>	<b>1 851 668,43</b>	<b>1 977 402,75</b>		<b>952 699,58</b>

Afin d'équilibrer le budget primitif général 2010 et de tenir compte d'une section de fonctionnement tendue, le résultat est affecté de la façon suivante :

Il est proposé l'affectation du résultat suivante :

R002 Fonctionnement	826 965,26 €
D001 Investissement	32 536,34 €

Il est proposé au Conseil de,

- **ADOPTER** l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2009 de la manière suivante :

- l'excédent de la section de fonctionnement au 31 décembre 2009 soit 826 965,26€ est reporté en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 826 965,26€ (compte 002)
- le déficit de la section d'investissement au 31 décembre 2009, soit 32 536,34€ qui est couvert par les restes à réaliser reporté en dépenses de la section d'investissement (compte D001) sur l'exercice 2010.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire procède au vote.

Adopté à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN s'abstiennent.

#### 4. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2009

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule : "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal."

Conformément à ces dispositions, vous trouverez, en annexe, à la présente délibération, les tableaux des acquisitions et cessions immobilières, réalisées ou en cours en 2009.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** de la communication du bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la ville de Bédarrides ou en cours en 2009
- **DIRE** que ce tableau sera annexé au compte administratif 2009

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire procède au vote.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 29

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 5. BUDGET PRIMITIF 2010 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de décider de l'application des taux des taxes ménages tels que décrits dans le tableau suivant.

<i>Nature des taxes</i>	<i>Bases 2009</i>	<i>Taux 2009</i>	<i>Bases prévisionnelles 2010</i>	<i>Taux 2010</i>	<i>Produit fiscal attendu 2010</i>
Taxe d'habitation	6 037 000	11,95	6 122 000	13,87	849 121,40€
Foncier bâti	4 034 000	20,13	4 187 000	23,35	977 664,50€
Foncier non bâti	215 900	67,83	217 700	78,68	171 286,36€
<b>TOTAL</b>	10 286 900		10 526 700		1 998 072,26€

Le produit fiscal local attendu pour 2010 est de **1 998 072,26 euros**.

Il est proposé au Conseil de,

- **DECIDER** des taux des taxes locales pour l'année 2010 comme suit :
  - Taxe d'habitation 13,87 %
  - Taxe foncière (bâti) 23,35 %
  - Taxe foncière (non bâti) 78,68 %

Monsieur le Maire indique que l'augmentation des taux d'imposition a été expliquée dans le débat d'orientation budgétaire ainsi qu'aux Bédarridais lors de ses vœux et qu'elle constitue le premier acte du redressement des finances communales, en s'élevant à 16%, plutôt que les 40 % préconisés par les études financières des finances communales depuis 2003.

Joël BONARIC indique que la hausse est de 19,68%.

Monsieur le Maire répond que l'on ne prend pas en compte l'augmentation des bases, qui est une augmentation appliquée par l'Etat pour appliquer l'inflation, sans cela il serait à considérer que les impôts n'ont eu de cesse d'être augmentés annuellement par les municipalités successives. Il s'agit d'une hausse des taux de 16%.

Joël BONARIC indique qu'il s'agit d'une augmentation toutefois notable et souhaite revenir sur les crédits votés au sein des délibérations précédentes.

Monsieur le Maire indique que la remarque est hors sujet et que si Monsieur BONARIC souhaitait s'exprimer sur les délibérations précédentes il avait le loisir de le faire, que désormais le débat porte sur un autre sujet qu'il entend soumettre au vote.

Joël BONARIC demande que soit noté au compte-rendu qu'il n'a pas pu s'exprimer.

Monsieur le Maire répond que cela sera indiqué, tout comme le fait qu'il lui était possible de s'exprimer lors du débat d'orientation budgétaire ou sur les dossiers précédents pour faire ces remarques. Il demande à Joël BONARIC d'avoir plus de respect pour les représentants de la commune dans la manière dont il s'adresse à eux et de ne pas chercher à transformer les séances du conseil municipal en spectacle.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire procède au vote.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc



SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 4

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent contre.

ABSTENTION : 3

Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Anne-Marie TURIN s'abstiennent.

## 6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le budget primitif est équilibré à la somme totale de 6 938 444,51 euros dont 4 989 349,02 euros pour la section de fonctionnement et 1 949 095,49 euros en investissement.

La décomposition du budget peut se résumer ainsi :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
En euros		En euros	
Gestion des services	1 366 498,83	Produits des services	276 650,00
Dépenses de personnel	2 702 735,00	Dotations de l'Etat et participations	1 555 273,00
Intérêt de la dette	48 964,60	Contributions directes	2 057 781,18
Dépenses imprévues	40 000,00	Autres produits	25 500,00
Dépenses d'ordre	150 261,49	Ecritures d'ordre	247 179,58
Charges exceptionnelles	22 200,00	Résultat reporté	826 965,26
Charges de gestion courante	658 689,10		
<b>TOTAL</b>	<b>4 989 349,02</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 989 349,02</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
En euros		En euros	
Equipement	1 607 112,12	Subventions d'investissement	293 834,00
Remboursement capital de la dette	62 267,45	Emprunts	1 275 000,00
Dépenses d'ordre	247 179,58	FCTVA, TLE	230 000,00
Résultat reporté	32 536,34	Recettes d'ordre	150 261,49
<b>TOTAL</b>	<b>1 949 095,49</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 949 095,49</b>

Il est proposé au Conseil de bien vouloir,

- **ADOPTER** le budget général de la commune 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté dans le document joint en annexe

Le dossier n'appelant pas de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Adopté à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD votent pour.

CONTRE : 6

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU votent contre.

ABSTENTION : 1

Anne-Marie TURIN s'abstient.

#### 7. CONVENTION ENTRE L'ASB RUGBY ET LA VILLE DE BÉDARRIDES POUR L'ANNÉE 2010

Rapporteur : Philippe HECKEL

La Commune souhaite renouveler son soutien à l'ASB section Rugby en renouvelant la convention de partenariat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Avenir Sportif de Bédarrides section Rugby entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées dans la dite convention jointe en annexe.

La commune souhaite cependant lier le montant de son soutien financier aux résultats du club et à l'organisation qu'il va définir pour préparer la saison 2010/2011.

Les engagements de la collectivité portent sur le versement d'une subvention de 32 000 € au titre du premier semestre de l'exercice 2010 dont le paiement se réalisera en un seul versement au 1<sup>er</sup> mars 2010. Un complément sera voté en cours d'année.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ;
- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 32 000 € au bénéfice de l'association ASB Rugby pour l'année 2010 ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2010.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire procède au vote.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 29

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Brigitte BACCHI

La commune participe au financement du CCAS par le versement d'une subvention d'équilibre.

Afin d'assurer l'équilibre financier de la structure, il est proposé au Conseil de bien vouloir,

- **APPROUVER** une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour 2010 d'un montant de 64 000 euros.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits à la section de fonctionnement à l'article 65736 du budget primitif général 2010.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire procède au vote.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 29

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Réjane AUDIBERT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le but d'assurer la pérennisation du poste en espaces verts créé en 2009 au sein des services techniques, et pour assurer le fonctionnement du projet jeunes Caïoula, il est proposé au conseil de créer :

- un poste d'Adjoint technique de 2ème classe ;
- un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe occasionnel pour une durée de 6 mois ;

Monsieur le Maire précise que le poste d'adjoint technique correspond au poste pour les espaces verts créé en 2009 de manière provisoire pour permettre des tester la compétence des personnes avant de les titulariser et que cet agent donnant entièrement satisfaction il est envisagé de le recruter durablement.

Pour le poste de Caïoula, la municipalité attend le nouveau bâtiment et de voir si la structure démontre son bon fonctionnement pour pérenniser le poste d'animateur.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire procède au vote.

Adopté à la majorité.

POUR : 23

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU s'abstiennent.

#### 10. MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION

Rapporteur : Magdeleine LEGER

Afin de favoriser le développement économique local, de mettre en valeur les produits locaux tout en répondant aux attentes de la clientèle locale et touristique, la Chambre d'agriculture, avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional, appuie les initiatives locales qui permettent la rencontre entre producteurs d'un terroir et consommateurs.

La commune souhaite poursuivre cette démarche en reconduisant la mise en place d'un marché des producteurs locaux organisé le vendredi soir du 7 mai au 24 septembre 2010.

Afin de garantir la provenance des produits, la Chambre d'agriculture appuie la commune dans sa recherche de producteurs intéressés pour participer au Marché du soir des producteurs. De plus, la Chambre d'agriculture effectue des contrôles sur les exploitations pour s'assurer que la production vendue sur le marché provient bien des exploitations des exposants.

Pour ce faire elle propose la signature d'une charte financière.

La participation de la commune pour 2010 porte sur les montants suivants :

Tarif de base (pour 2 mois) :	675€
Supplément au tarif de base par mois supplémentaire :	320€
Supplément en fonction du nombre d'agriculteurs présents :	
- de 11 à 15 agriculteurs	65€/ an
- de 16 à 20 agriculteurs	130€/an
- au-delà de 21 agriculteurs	195€/an

Il est proposé au Conseil,

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de participation financière pour l'organisation du marché des producteurs pour l'année 2010.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la reconduction de l'opération lancée en 2008. Il indique que les dates du marché seront du 7 mai au 24 septembre et qu'il sera inauguré lors du 2<sup>ème</sup> vendredi, soit le 14 mai prochain.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire soumet le dossier au vote.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 29

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne

ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE CANTONAL DES JEUNES AGRICULTEURS

Rapporteur : Joël SERAFINI

Le Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs (CCJA) de Châteauneuf du Pape a décidé d'organiser le premier Salon des Vins de l'AOC Chateauneuf-du-Pape les 10 et 11 avril 2010.

La commune souhaite soutenir la tenue de cette manifestation visant à contribuer au rayonnement de l'appellation et du patrimoine viticole de la commune.

Il est proposé au Conseil de,

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros au CCJA de Chateauneuf-du-Pape pour l'organisation du Salon des vins de l'appellation pour l'année 2010
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2010 – article 6748

Monsieur le Maire précise que la commune a souhaité en 2008 engager une politique de promotion du patrimoine vinicole de la commune qui prend la forme de la remise d'un magnum de Chateauneuf-du-Pape lors des mariages, et que cette subvention permet de soutenir les agriculteurs qui s'investissent dans cette action.

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire soumet le dossier au vote.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 29

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

12. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT POUR L'ANNÉE 2010 - PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UNE SALLE DE SPORT

Rapporteur : Philippe HECKEL

Dans le cadre de l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement attribuée par la Préfecture de Vaucluse, la commune souhaite solliciter le versement de cette subvention pour la création d'une salle de gymnastique douce pour l'année 2010.

Le montant estimatif de la création de cette salle s'élève à 350 000 € HT.

Le projet porte sur la reconfiguration du bâtiment actuellement affecté aux garages des services techniques par une transformation en salle de sport destinée à accueillir les activités de judo et de gymnastique douce.

La création de cette salle de sport pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

- CNDS 20 %	soit 70 000 € HT
- Conseil Général 10 %	soit 35 000 € HT
- Conseil Régional 20 %	soit 70 000 € HT
- Préfecture 25 %	soit 87 500 € HT
- Commune : 25 %	soit 87 500 € HT
	<hr/>
	350 000 € HT
	soit 418 600 € TTC

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement de la dotation globale d'équipement auprès de la Préfecture de Vaucluse à hauteur de 25% du montant total de l'investissement pour le financement d'une salle de gymnastique douce
- **APPROUVER** le plan de financement pour la création d'une salle de gymnastique douce tel que décrit ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de commentaires, Monsieur le Maire soumet le dossier au vote.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 29

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### 13. C.M.A./ PROJET JEUNES CAÏOULA – MODIFICATION DE LA TARIFICATION MODULÉE

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

La commune de Bédarrides a mis en place en 2009 une tarification modulée en fonction des ressources des parents pour les services du Centre municipal d'animation et du Projet jeunes Caïoula applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

La modulation est déterminée en fonction du quotient familial, par référence à ceux établis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La CAF a modifié au mois de février 2010 le barème des quotients familiaux, ce qui a pour conséquence de faire relever de nombreuses familles de la tranche de tarif la plus élevée.

Il est proposé de s'adapter à cette nouvelle donne et modifier le plafond attribué à la deuxième tranche de tarifs pour permettre à ces familles de conserver l'application du tarif

pratiqué jusqu'à aujourd'hui et éviter les désinscriptions des enfants qui fréquentaient habituellement le Centre municipal d'animation.

Les tarifs applicables à chaque tranche demeurent inchangés.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tranches de tarifs suivantes :
  - 1<sup>ère</sup> tranche : quotient familial inférieur ou égal à 496€
  - 2<sup>ème</sup> tranche : quotient familial compris entre 497€ et 999€
  - 3<sup>ème</sup> tranche : quotient familial supérieur ou égal à 1000€
- **DIRE** que ces tranches tarifaires seront appliquées au Centre municipal d'animation, à la passerelle 12/14 ans et au Projet jeunes Caioula
- **DIRE** que cette modification sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010

Monsieur le Maire indique qu'il faut être réactif et ne pas attendre car avec la modification du calcul des quotients, le centre enregistre beaucoup des désinscriptions pour des raisons tarifaires, car les parents basculaient dans la troisième tranche.

Le dossier n'appelant plus de commentaires, Monsieur le Maire soumet le dossier au vote.

Adopté à la majorité.

POUR : 25

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Laure MONZO, Nicolas ROMAN, Denis VALENTI, Virginie VILLARD, Didier CARAYON ayant pouvoir pour Françoise FORMENT, Anne-Marie TURIN votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Joël BONARIC ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Sylvie DAMAS ayant pouvoir pour Eric BARTEAU s'abstiennent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.